

electoral. Je ne crois pas qu'on ait émis aujourd'hui un seul argument qui justifie le gouvernement d'abandonner la position qu'il a prise en faisant décréter qu'en matières fédérales, ce parlement, et ce parlement seul, doit avoir le droit de dire qui sera électeur pour le choix des membres de cette chambre.

M. LAURIER : Je suggérerais que la séance fût levée. Il est maintenant onze heures et je ne crois pas que les députés désirent siéger davantage.

Sir JOHN A. MACDONALD : Ne croyez-vous pas que nous pourrions prolonger la séance d'une couple d'heures encore, et terminer ce débat ?

M. LAURIER : Si je pouvais espérer qu'une couple d'heures de plus suffiraient pour convaincre la droite, nous pourrions continuer. Mais je crois que nous pourrions prendre encore une journée pour ce débat.

Sir JOHN A. MACDONALD : Mon honorable ami est-il d'opinion qu'il n'y a aucune chance d'en finir ce soir ?

M. LAURIER : Je ne le crois pas.

Sir JOHN A. MACDONALD : Alors, il me faut bien suivre son conseil.

M. TROW : Je propose l'ajournement du débat. La motion est adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée et la séance est levée à 11.10 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 7 février 1890.

La séance est ouverte à 3 heures.

PRIÈRE.

PREMIÈRE LECTURE

Bill (n° 56) à l'effet d'amender l'acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1889, et à d'autres fins.—(M. Kirkpatrick.)

Bill (n° 57) concernant la compagnie du chemin de fer Erié et Huron.—(M. Lister.)

Bill (n° 58) concernant la compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.—(M. Paterson, Brant.)

Bill (n° 59) pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer de Vaudrenil et Prescott, en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa."—(M. McMillan.)

Bill (n° 60) constituant en corporation la compagnie d'estacades de la rivière La Pluie.—(M. Dawson.)

Bill (n° 61) modifiant l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.—(M. Taylor.)

Bill (n° 62) pour accorder certains pouvoirs à la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des meuniers canadiens.—(M. Brown.)

Bill (n° 63) constituant en corporation l'association de bienfaisance sur la vie, dite "Home."—(M. Small.)

Bill (n° 64) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de traverse de Moncton et de l'île du Prince-Edouard.—(M. Landry.)

M. DALY.

LA LOI CRIMINELLE

Sir JOHN THOMPSON: Je dépose le bill (n° 65) modifiant de nouveau la loi criminelle. L'objet de ce projet de loi est, premièrement, de faire une offense criminelle de la séduction d'une servante par son maître ou patron; deuxièmement, de définir et punir l'inceste; troisièmement, de décréter des dispositions plus efficaces contre la polygamie; quatrièmement, de permettre aux jurés de prendre des rafraichissements pendant qu'ils sont en fonctions; cinquièmement, d'étendre les pouvoirs des juges siégeant dans des causes en vertu de l'acte des convictions sommaires; sixièmement, de permettre à un juge de paix de soumettre une cause à la décision d'une cour supérieure, de prendre certaines dispositions au sujet des cautionnements en vertu de l'acte des procès sommaires; et, huitièmement, de faire disparaître tout doute quant au droit des cours martiales de condamner à l'emprisonnement dans une prison de comté.

La motion est adoptée et le bill lu une première fois.

LETTRES DE CHANGE, CHÈQUES ET BILLETS À ORDRE.

Sir JOHN THOMPSON. Je propose que la chambre se forme de nouveau en comité sur le bill (n° 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre.

M. LAURIER: Pour des raisons que l'honorable premier ministre doit connaître, je crois que la chambre devrait se former maintenant en comité des subsides. Mardi dernier, au moment où nous allions nous occuper des subsides, le ministre des finances m'a demandé si j'avais quelque amendement à proposer, et je lui ai répondu que notre intention était de proposer un amendement demandant d'abolir la remise de droits sur le maïs, servant à la fabrication de spiritueux. Il m'a demandé, pour certaines raisons, de ne pas déposer cet amendement et je me suis rendu à sa demande, mais je supposais qu'il m'offrirait la première occasion qui se présenterait pour le faire. S'il ne nous est pas permis de proposer notre amendement à présent, je considérerai que je ne suis pas traité avec les égards que j'ai droit d'attendre de la droite.

Sir JOHN A. MACDONALD: J'espère que ma réponse convaincra l'honorable député que nous ne désirons aucunement lui manquer de loyauté. Nous ne voulons nullement l'empêcher de proposer son amendement à présent, mais le fait que c'est un vendredi, et que ce jour-là, beaucoup de députés s'absentent, des deux côtés de la chambre, m'a fait croire qu'il serait injuste envers le gouvernement de prendre un vote ce soir. Il faudrait prolonger le débat jusqu'à mardi, pour avoir un vote complet sur cette question. Je comprends que le grand nombre d'avis de motions qui sont déjà sur l'ordre du jour, a pu lui faire craindre qu'il n'aurait pas son tour lundi, mais je verrai à ce que cela n'arrive pas; et si c'est nécessaire, je lui fournirai l'occasion ce soir, de déposer son amendement en proposant que la chambre se forme en comité des subsides, avant que la séance soit levée et son amendement restera sur l'ordre du jour pour mardi.

M. LAURIER : Je suis entièrement satisfait.

La motion est adoptée et la chambre se forme de nouveau en comité.